

Le Sénat adopte la liste noire des réseaux sociaux interdits aux enfants de moins de 15 ans

31.3.2026 - Juliette Rullier-Maugüé | Sénat

Le Sénat vient d'adopter la proposition de loi « Protéger les mineurs des risques des réseaux sociaux », dont la rapporteure est Catherine Morin-Desailly, dans une version largement conforme au texte proposé par la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

Conformément à son engagement constant, la commission a mis au point un dispositif à la fois **ferme et responsable**.

Ferme car la commission de la culture du Sénat fait depuis longtemps le constat des effets extrêmement nocifs des réseaux sociaux sur les mineurs, prônant des mesures plus sévères à l'encontre des grandes plateformes. La « liste noire » des réseaux sociaux interdits car dangereux, établie par l'Arcom, assurera efficacement la protection des enfants de moins de quinze ans.

Responsable car le dispositif adopté évite les écueils signalés par le Conseil d'État dans son avis sur la proposition de loi. Une interdiction générale et absolue ferait courir un risque d'inconstitutionnalité et donc d'inapplicabilité pure et simple de la loi.

Quant au risque d'inconventionnalité invoqué par le Gouvernement, qui reste à démontrer, il sera possible d'y remédier en commission mixte paritaire au regard des observations circonstanciées de la Commission européenne, à laquelle il fallait dans tous les cas notifier le texte adopté en première lecture.

Concernant l'usage du portable au lycée, le Sénat souligne la nécessité de définir une doctrine partagée sur les usages du numérique au sein des établissements pour servir de base à l'élaboration du règlement intérieur.

Loin des effets d'annonce, le Sénat a ainsi choisi la voie offrant le plus de chances d'aboutir à un texte à la fois protecteur et applicable, dans l'intérêt supérieur des enfants.

La commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport est présidée par Laurent Lafon (UC - Val-de-Marne).

Catherine Morin-Desailly est rapporteure sur la proposition de loi visant à protéger les mineurs des risques auxquels les expose l'utilisation des réseaux sociaux.

Dossier législatif : <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl25-304.html>

<https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/31-03-2026/le-senat-adopte-la-liste-noire-des-reseaux-sociaux-interdits-aux-enfants-de-moins-de-15-ans.html>